



# COMPTE RENDU

## Commission Administrative Paritaire Locale des TSEF

### Avancement de Grade

Le jeudi 25 Juin 2015 a eu lieu la CAPL de St Germain en Laye (SGL) compétente à l'égard des Techniciens Supérieurs d'Etudes et de Fabrications. Cette CAPL était présidée par le directeur du CMG de St Germain en Laye, M. ASSOUMANE Oumar (AC).

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :

En séance plénière :

- ✓ Désignation du secrétaire adjoint de séance.
- ✓ Approbation du procès-verbal de la précédente CAPL.
- ✓ Approbation du règlement intérieur de la CAPL TSEF.
- ✓ Visa des RTS au titre de l'année 2014
- ✓ Désignation des représentants du personnel en commissions de réforme départementales.

En séance restreinte :

- ✓ Recours RTS.
- ✓ Demande d'attribution MTS.
- ✓ Avancement dans le grade de TSEF 1.
- ✓ Avancement dans le grade de TSEF 2.

Le président rappelle le caractère confidentiel des débats aux différents membres de la CAPL.

#### Désignation du secrétaire adjoint de séance

Mme CAMBIER est nommée secrétaire de séance et M. GARET secrétaire adjoint pour cette CAPL.

#### « **Déclaration liminaire CAPL TSEF Du 25 juin 2015 de FO** »

*Monsieur le président, mesdames, messieurs,*

*Le 4 décembre 2014, les agents étaient nombreux dans les bureaux de vote à s'exprimer et à renouveler leur confiance à FORCE OUVRIÈRE, en tant que première organisation du Ministère de la Défense.*

*Il en va de même, pour la CAPL des TSEF du périmètre de SGL, où les électeurs ont donné un nouvel élan à notre organisation en lui permettant d'obtenir 2 des 6 sièges à pourvoir.*

*Digne de cette confiance renouvelée et accentuée, les commissaires paritaires FORCE OUVRIÈRE représentant les TSEF, réunis ce jour, vous font part de leurs vives inquiétudes : la CAPL n'est plus l'instance du dialogue social, au sens du Décret du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires. Seule prévaut l'approche réglementaire du déroulement de la CAPL au détriment du dialogue social*

*FORCE OUVRIÈRE exige dès à présent que cette commission s'ouvre à une véritable négociation, où la représentativité des organisations syndicales s'invite dans les débats et où seront entendus nos arguments ; sans préjuger des projets présentés lors du Comité de Coordination des Employeurs Locaux, et en dehors d'une quelconque notion de pondération des autorités d'emploi, qui pénalise les « petits » employeurs et certains agents méritants.*

*Aussi, afin de rendre la place que devrait occuper cette commission, nous revendiquons :*

- *l'usage exclusif de la réserve à la main des représentants des personnels ;*
- *la possibilité d'obtenir des comparaisons et des substitutions ; et ce dès lors que les dossiers que nous présentons sont meilleurs que ceux figurant dans le projet du tableau d'avancement ;*
- *la présence des commissaires proposés tout au long des travaux d'avancement sauf à l'occasion de l'étude de leur propre dossier ;*
- *un réel entérinement des engagements pris par les représentants des employeurs au sein de la commission ;*
- *la continuité des échanges et des discussions engagés entre les représentants des employeurs et des personnels au-delà de la commission ;*
- *la prise en compte des propos des représentants des personnels suppléants.*

*Enfin, dans une logique d'ouverture du dialogue, qui est la nôtre, nous rappelons de nos vœux la prise en charge des frais relatifs aux déplacements des commissaires suppléants, même en cas de présence du titulaire, et quel que soit l'ordre du jour.*

### **Approbation du procès-verbal de la précédente CAPL**

Le PV de la précédente CAPL est approuvé à l'unanimité.

### **Visa des RTS au titre de l'année 2014**

Votre syndicat **FORCE OUVRIERE** ainsi que l'ensemble des Organisations Syndicales présentes valident ce tableau, malgré que l'on ne puisse intervenir sur les R.T.S réalisés par les employeurs.

Le président laisse par ailleurs entendre que des travaux en cours à la DRH-MD devraient, au final, entraîner une situation moins intéressante pour les TSEF en matière de RTS (suppression pure et simple du dispositif à l'étude).

### **Désignation des représentants du personnel en commissions de réforme départementales**

Seule FORCE OUVRIÈRE et l'UNSA ont proposé des représentants (20 pour FO et 2 pour UNSA) par rapport à la liste à fournir de l'administration. Le président ayant rappelé en séance l'importance de ces commissions qui traitent, pour SGL, d'agents des EPA souvent isolés et dépendant du CMG de SGL, FORCE OUVRIÈRE indique qu'elle fera son possible pour donner un nom pour les 30 départements concernés. La liste est pratiquement complète à ce jour, transmise à l'administration et les quelques manquants seront pourvus sous peu.

### **Recours RTS**

L'administration rappelle que les recours pour l'attribution de RTS ne peuvent aboutir du fait que le nombre ne peut être modifié par la suite après que l'attribution ait été réalisée. FORCE OUVRIÈRE précise alors que les recours ont tout de même le mérite de rappeler aux employeurs d'étudier les méritants pour la campagne suivante. L'administration vote contre et les OS s'abstiennent.

### **Demande d'attribution d'un MTS**

L'administration vote pour et les OS s'abstiennent.

## Travaux pour l'avancement au grade de TSEF1

Le taux de promotion au grade de TSEF1 est, fixé pour l'année 2014, à 17 avancements pour le CMG de SGL (fait avec les CREP 2012 et le mémoire de proposition à l'avancement au titre de 2014).

### Répartition par sexe des proposables pour l'avancement de grade au titre de l'année 2014

Réfèrent terre SGL	Proposables		
	Total	Hommes	Femmes
DRH AA	4	3	1
DGA	17	17	0
DIRISI	79	70	9
DPSD	1	1	0
DRM	1	1	0
École polytechnique	6	4	2
ECPAD	12	11	1
EMA	12	9	3
ENSTA paris Tech	1	1	0
GENDARMERIE	14	13	1
INI	6	5	1
COMAR Paris	3	3	0
MUSÉE Air et Espace	2	2	0
Musée national de la marine	1	1	0
OME	37	32	5
ONAC	7	6	1
SCA	14	12	2
SGA	24	23	1
EC SIMu	1	1	0
SSA	6	5	1
TERRE	45	44	1

### Répartition des 17 proposés par établissement pour l'avancement de grade au titre de l'année 2014

Direction	Nombre d'avancements
DRH-AA	1
DGA	1
DIRISI	4
DPSD	0
DRM	0
École polytechnique	0
ECPAD	1
EMA	1
ENSTA	0
GENDARMERIE	1
INI	0
MARINE	1
MUSÉE Air et Espace	0
Musée national de la marine	0
OME	2
ONAC	1
SCA	0
SGA	1
SIMU	0
SSA	0
TERRE	3
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>

## Travaux pour l'avancement au grade de TSEF2

Le taux de promotion au grade de TSEF 2 est, fixé pour l'année 2014, à **18** avancements pour le CMG de SGL (fait avec les CREP 2012 et le mémoire de proposition à l'avancement au titre de 2014).

### Répartition par sexe des proposables pour l'avancement de grade au titre de l'année 2014

Réfèrent terre SGL	Proposables		
	Total	Hommes	Femmes
DRH AA	2	2	0
DGA	5	5	0
DIRISI	42	41	1
DPSD	1	1	0
École polytechnique	2	1	1
ECPAD	1	1	0
EMA	2	1	0
GENDARMERIE	2	2	0
MUSÉE de l'Armée	1	1	0
OME	7	7	0
ONAC	12	11	1
SCA	9	9	0
SGA	5	5	0
EC SIMu	2	2	0
DRSSA	6	5	1
TERRE	33	28	5

### Répartition des 17 proposés par établissement pour l'avancement de grade au titre de l'année 2014

Direction	Nombre d'avancements
DRH-AA	0
DGA	0
DIRISI	6
DPSD	0
École polytechnique	0
ECPAD	1
EMA	1
GENDARMERIE	0
INI	0
MARINE	1
MUSÉE Air et Espace	0
OME	1
ONAC	2
SCA	1
SGA	0
SIMU	0
SSA	1
TERRE	4
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>



Une fois de plus, l'ensemble des commissaires ont travaillé (CFDT absent) pour que les travaux d'avancements soient le reflet d'un déroulement de carrière dynamique et objectif pour chaque agent.

Les résolutions prises lors du dernier conseil syndical national du SNPTP FO montrent l'intérêt que nous avons pour le combat qui est mené dans ce domaine.

### Prochain travaux de commission d'avancement au choix :

La CAPL d'avancement au choix au titre de l'année 2015 devrait se tenir fin 2015.

#### **Conclusion**

Après de multiples négociations, l'administration a reconnu les dossiers présentés par vos commissaires et a accepté, pour certains cas, une permutation logique et équitable.

Vos commissaires Paritaires **FO** SNPTP :

[eric.sessiecq@guyane.defense.gouv.fr](mailto:eric.sessiecq@guyane.defense.gouv.fr)

[jean-pierre.menard@intradef.gouv.fr](mailto:jean-pierre.menard@intradef.gouv.fr)

[richard.garet@intradef.gouv.fr](mailto:richard.garet@intradef.gouv.fr)

[antony.le-meur@intradef.gouv.fr](mailto:antony.le-meur@intradef.gouv.fr)

Gien, le 6 juillet 2015

